

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité - Fraternité

N° AG-2023-28

ARRETE DU MAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

DELEGATION DE SIGNATURE

5.5 Délégation de signature

Le Maire de GRAVELINES,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur les délégations du Conseil Municipal au Maire et sur la possibilité de déléguer sa signature,

Vu l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lequel le Maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du Conseil municipal,

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjoints du 23 mai 2020,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 16 décembre 2022 approuvant la signature d'une convention de servitude moyennant une indemnité forfaitaire de 700 euros, au profit de GRT GAZ pour l'installation d'une protection cathodique sur la parcelle cadastrée Section ZB n°25 sise à Bourbourg,

Considérant la signature de la convention prévue le 1^{er} septembre 2023,

Considérant l'absence du Maire le 1^{er} septembre 2023,

ARRETE :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Monsieur Alain MERLEN, Premier Adjoint délégué au Maire pour signer la convention de servitude avec la société GRT GAZ portant sur la parcelle cadastrée Section ZB n°25 sise à Bourbourg, le 1er septembre 2023.

Article 2 : Les actes ainsi dressés comporteront le nom et la signature de l'élu délégué précédés de la mention « pour le Maire » ou « Par délégation du Maire »

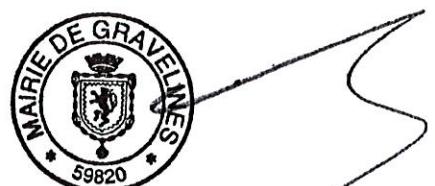
Article 2 : Le présent arrêté sera :

- . Inscrit au registre des arrêtés de la Commune ;
- . Mise en ligne sur le site internet de la Ville ;
- . Notifié à l'intéressé ;
- . Transmis au Sous-Préfet de Dunkerque ;
- . Transmis au Receveur Municipal.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à GRAVELINES, Le **31 AOUT 2023**
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Reçu en Sous-Préfecture le **31 AOUT 2023**

Mis en ligne sur le site de la Ville le

31 AOUT 2023

Bertrand RINGOT